

**DEMAIN, ICI, on JUGE les LOYERS ABUSIFS
Dans le RESPECT du droit.**

INVITATION

Venez manifestez avec nous votre volonté de re-négocier les loyers abusifs

RDV Mercredi 31 mai de 12h à 14h

Devant la justice de Paix de la rue Fransman 89, 1020 Laeken

- 12h30 : Apéro des délégué.e.s au droit au logement
- 12h45 : Témoignages des locataires dés-abusé.e.s
- 13h15 : Les mots des Président.e.s de CPAS et Echevin.e.s
- 13h30 : L'appel de la plate-forme aux parlementaires.



Pour que le nouveau code du logement bruxellois intègre les outils LÉGAUX pour re-négocier les LOYERS abusifs.

Le droit au logement oblige les propriétaires privés à proposer des loyers adaptés aux qualités des biens loués .

Nous, acteurs du droit au logement constatons que les loyers des logements modestes sont malheureusement de plus en plus souvent disproportionnés par rapport à leurs qualités. Cette problématique frappe surtout les bruxellois et plus encore les bruxelloises disposant de faibles ressources.

Les CPAS sont régulièrement amenés à intervenir dans des arriérés de loyers, dans la constitution de garanties locatives ou encore dans des factures d'énergie ou dans des soins de santé. Mais, ce qui pose aussi de plus en plus souvent problème, c'est le montant du loyer demandé, alors que, par exemple, le logement est exigü, les sanitaires limités à une simple cabine de douche, le chauffage énergivore, les châssis vétustes. L'ampleur du problème est telle qu'elle se reflète dans les dernières statistiques de l'observatoire des loyers : les logements disposant de faibles qualités sont loués plus cher que les logements de confort moyen.

Aujourd'hui, à Bruxelles, plusieurs dizaines de milliers de locataires n'ont pas d'autres possibilités concrètes que d'accepter de louer un logement de qualité médiocre à un prix manifestement abusif.

Nous pensons que l'aide sociale apportée par les CPAS doit servir à alléger la situation budgétaire de nos concitoyens afin de leur permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine. Nous refusons que ces aides sociales servent à compenser des loyers abusifs. En ce sens, nous soutenons l'accord du gouvernement bruxellois qui prévoit un nouveau mécanisme d' « allocation loyer encadré » pour les ménages en attente d'un logement social, à condition que le propriétaire assume sa part de responsabilité : proposer un loyer adapté aux qualités du bien loué. Il nous semble indispensable de rappeler cette obligation à toutes et tous, en l'inscrivant clairement dans l'article 3 du code du logement bruxellois.

